

**COPIE**

## Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 17 juin 2020, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I-Communications.**

#### **I-1. Approbation du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2021-2023.**

Institué par la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, ce document assorti de ceux de programmation pluriannuelle des dépenses, sert de support aux débats d'orientation budgétaire qui doivent se tenir au plus tard, le 30 juin de chaque année.

Le présent Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle présente la trajectoire d'une économie en croissance depuis 2016. Il expose les efforts d'assainissement des finances publiques et de consolidation budgétaire au cours des trois dernières années.

Il met également l'accent sur les progrès notés dans la situation financière des établissements publics, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale.

Par ailleurs, il décline une stratégie économique soutenue par un renforcement des institutions et une amélioration continue de la gouvernance, en vue de meilleures conditions de vie des populations.

Pour ce faire, une priorité est accordée aux volets tels que la protection sociale et la solidarité nationale, l'accès des populations à l'eau potable et à l'énergie électrique, la construction d'un cadre de vie sain, moderne et

durable, le renforcement de la qualité du système sanitaire ainsi que l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé.

En ce qui concerne spécifiquement les finances publiques, la politique restera axée sur la sécurisation des recettes et sur le renforcement de la qualité des dépenses publiques.

Enfin, il ressort de ce document que si la croissance économique a été soutenue au cours des trois dernières années, avec respectivement des taux de 5,7% en 2017, 6,7 en 2018 et environ 6,9% en 2019, la crise économique liée à la COVID-19 la fixerait autour de 3,5% en 2020 avant qu'elle ne renoue avec la tendance haussière dès 2021.

## **I-2. Signature d'une convention de partenariat relative à la construction du Centre culturel de rencontre international de Ouidah.**

Cette initiative s'inscrit dans la dynamique engagée par le Gouvernement pour valoriser le potentiel exceptionnel de la ville aux plans patrimonial, artistique, intellectuel et culturel.

Le projet a pour mission essentielle de faciliter la recherche historique, la restitution et le partage des résultats avec le public, de proposer un travail pédagogique et éducatif autour des arts.

Ainsi, il a vocation à constituer un centre de création et de diffusion de produits culturels qui favorise la prise en compte des enjeux contemporains de la diversité, de l'accès aux nouvelles technologies ainsi que la formation des jeunes.

A cet effet, il organisera, entre autres, des expositions, des manifestations culturelles et artistiques. Il assurera le soutien à la recherche ainsi que du travail sur les écritures contemporaines, la promotion touristique et la transmission du savoir-faire.

Au regard de l'intérêt manifeste contenu dans ce projet, pour la sauvegarde de la mémoire historique, la promotion de l'art et de la culture, le Conseil a autorisé la signature d'une convention de partenariat entre l'Etat,

l'Association Centre culturel de rencontre international et la mairie de Ouidah.

## **II. Rencontres et manifestations internationales.**

Le Conseil a autorisé l'organisation à Cotonou, du 15 au 17 septembre 2020, de la 18<sup>ème</sup> Commission mixte militaire bénino-belge.

## **III. Mesures individuelles.**

Les nominations ci-après ont été prononcées.

- ✓ **Au ministère de la Justice et de la Législation**
- **En juridiction**

Au tribunal de première instance de 2<sup>ème</sup> classe de Kandi et après avis du Conseil supérieur de la Magistrature

**Procureur de la République**

Monsieur Tokpassi Jacques Fiacre AZALOU

- **A la Chancellerie**

**Directeur du Centre de Promotion des Organisations de la Société civile**

Monsieur Gilles Bachirou COFFE

- ✓ **Au ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts**

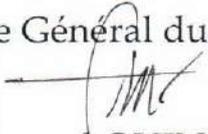
**Directeur de l'Administration et des Finances**

Monsieur Célestin G. ADANGO.

Fait à Cotonou, le 17 juin 2020.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



  
Edouard OUIN-OURO.-